

## Information pour les partenaires du pool SLRS

Berne, le 5 mai 2006

### Illuminations de Noël et de décoration

Mesdames, Messieurs,

L'année passée, nombre de problèmes et d'incertitudes ont été soulevés concernant la perception de la TAR sur les illuminations de Noël, les guirlandes lumineuses et autres lumières décoratives. Malgré les discussions menées avec les différents fournisseurs concernés, aucune solution logique et satisfaisant toutes les parties intéressées n'a encore pu être trouvée. C'est pourquoi la Fondation suisse pour le recyclage des sources lumineuses et luminaires (SLRS) a décidé de ne plus prélever la TAR sur les appareils susmentionnés. Sont ainsi exemptés de la TAR les appareils suivants:

1. «luminaires décoratives» (c.-à-d. les appareils dont la diffusion de lumière n'est pas la fonction principale) comprenant des sources lumineuses < E14,
2. cordons lumineux vendus au mètre,
3. guirlandes lumineuses avec des sources lumineuses < E14.

Pour toute autre question ou demande de renseignements complémentaires nous nous tenons volontiers à votre disposition.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons nos salutations les meilleures.

**Fondation Suisse pour le recyclage  
des sources lumineuses et luminaires SLRS**



Stephan Thommen  
Directeur